

# Modalités de Sélection aux Championnats Internationaux Saison 2018-2019

1) Tout compétiteur (membres de l'Equipe de France inclus) mettant dans ces objectifs sportifs la participation à un championnat d'Europe et/ou du Monde devra informer le directeur technique fédéral de sa discipline (email ou courrier) et le coordinateur des directeurs techniques (SylvainFlachaire) de manière à entrer dans le processus de sélection.

Les délais pour cette formalité sont fixés au 25 juin pour les championnats dryland et au 25 septembre pour les **championnats du MONDE à BESSANS et pour les championnats snowland WSA**. Merci de les respecter et de vous manifester le plus tôt possible.

2) Cette décision d'entrer dans le processus de sélection sera définitivement entérinée par la réception d'un chèque de caution de 100 euros à l'ordre de la FFST (un chèque par compétiteur), envoyé au coordinateur Sylvain Flachaire ( étangé 41 360 Savigny Sur Braye), chèque égal au montant moyen des frais d'engagement supportés par la fédération d'un coureur d'équipe A, un coureur d'équipe B coûte le double en IFSS.

Ce chèque sera encaissé pour les coureurs de l'équipe B (en cas de sélection) pour les coureurs de l'équipe A qui courent une deuxième catégorie et en cas de désistement d'un compétiteur (équipe A ou équipe B) après les inscriptions de la sélection auprès des instances internationales, en général 25 jours avant le championnat. Chaque coureur devra faire attention à signaler tout désistement, le plus tôt possible, ainsi que tout forfait dans une des catégories.

3) Le candidat devra prendre l'option Internationale de la licence FFST dans les délais impartis par la FFST et les instances internationales, attention à bien vérifier cette licence option INTER. Cette licence (DID) est à prendre en même temps que la licence FFST, vérifiez bien avec votre président de club en cochant l'option internationale.

Un coureur qui envisage une participation à un championnat international doit prendre l'option DID le plus tôt possible. Pour rappel, cette même licence internationale permet aussi de participer à la coupe du monde IFSS.

4) Le compétiteur devra participer aux épreuves dites de sélection pour la saison à venir. En cas d'annulation d'une ou plusieurs de ces épreuves, à laquelle/auxquelles le candidat était inscrit, il sera tenu compte des autres compétitions qu'aura pu courir le candidat ainsi que les résultats des saisons antérieures.

5) Les licenciés français résidant à l'étranger seront sélectionnés suivant les résultats des épreuves auxquelles ils auront participé dans leur pays de résidence.

6) La sélection France aura un niveau global représentatif du niveau international et sera limitée à un effectif cohérent avec le nombre de nos licenciés et les exigences des structures internationales en matière de participation à ces événements. Pour les championnats IFSS, chaque nation à un quota de 3 coureurs par catégorie (3 open et 3 nodiques), des coureurs pourront être sélectionnés au-delà de ce quota s'ils ont un niveau significatif ET sous réserve d'acceptation par l'IFSS.

**Annexe 1: Délais** pour déclarer son intention à son Directeur Technique :

Championnats d'Europe Dryland IFSS et WSA : 25 juin 2018

Championnats du MONDE Snowland à Bessans et championnat WSA snowland: 25 septembre 2018

Cela doit se faire à Sylvain Flachaire ET au DTF de votre discipline (voir coordonnées sur le site FFST.INFO) .

**Annexe 2: MODALITES** de sélection pour les Championnats d'Europe Dryland IFSS .:

Les compétiteurs candidats à la sélection pour cette épreuve devront avoir participé à au moins une course durant l'année 2018, la dernière course de sélection aura lieu à St Front fin septembre. Pour les juniors qui commencent leur première saison de compétition, ils pourront donc se qualifier sur la course de St Front. Pour le dryland WSA, les coureurs pourront aussi participer jusqu'à la Course de qualification de Valeins (13 et 14 octobre).

**Annexe 3: MODALITES** de sélection pour les Championnats du MONDE à BESSANS

Ces championnats ayant lieu très tôt dans la saison, les directeurs techniques prendront en compte les résultats du coureur sur les derniers championnats auxquels il a participé.

Cependant, tous les coureurs devront participer à un weekend end de sélection les 4, 5 et 6 janvier 2019 ; à l'image du weekend end de sélection que nous avons fait à Lamotte Beuvron pour le championnat d'Europe. Course de sélection sur la Valgaude.

**Annexe 4: MODALITES** de sélection pour les Championnats snowland sprint WSA

Chaque coureur devra participer à une course de sélection, toutes les courses neige étant qualificatives jusqu'au 3è weekend end avant le championnat, jusqu'à la course de Cuvery pour cette année.